



MINISTÈRE DU LOGEMENT ET DE L'HABITAT DURABLE

La ministre

Paris, le **09 JUIN 2016**

D-16009841

Monsieur le Vice-président,

Lors de la conférence environnementale des 25 et 26 avril 2016, j'ai annoncé que je souhaitais renouveler le label écoquartier mis en place et porté par mon ministère depuis 2009.

Le succès de ce label, construit sur une démarche partenariale à l'échelle nationale, démontre à quel point les élus comme les citoyens se sentent concernés par leur cadre de vie et celui des générations futures. Notre responsabilité est de produire des logements de qualité, adaptés aux moyens et aux besoins de chacun, dans un cadre respectueux de l'environnement et propice aux activités et à la vie sociale.

À ce jour 39 quartiers ont été labellisés, aussi bien dans les territoires très urbains, démontrant que la ville durable n'est pas l'apanage d'une minorité de territoires ou d'opérations d'aménagement. Je tiens à l'universalité de cette démarche qui permet d'accompagner et de valoriser des initiatives locales.

C'est le sens de mon action pour l'habitat durable, car c'est une clé pour l'égalité et la qualité de vie de nos concitoyens comme pour le développement équilibré de nos territoires et la réponse aux enjeux de santé, de bien-être et de confort qui ont été au cœur des débats lors de la conférence environnementale et après l'accord historique de Paris.

Avec six années d'expérience et forte des 39 opérations labellisées, des 98 opérations engagées et des 200 chartes signées, la démarche écoquartier constitue un socle solide que je souhaite voir évoluer pour contribuer plus fortement à l'émergence et au développement d'un habitat durable partout en France.

Monsieur Alain JUND
Vice-président
Eurométropole de Strasbourg
1 parc de L'étoile
Bureau 1350
67076 STRASBOURG CEDEX

Vous conduisez sur Strasbourg depuis de nombreuses années des expérimentations particulièrement innovantes et exemplaires dans le domaine de l'habitat durable. C'est la raison pour laquelle je souhaite vous confier la mission de renouveler le label « Ecoquartier » pour lui permettre d'intégrer des problématiques essentielles pour un développement durable et résilient de nos villes et territoires.

De plus, de nouvelles thématiques devront être prises en compte comme l'interaction entre l'échelle des écoquartiers et l'échelle du territoire, le processus de labellisation depuis la conception jusqu'à la vie des habitants et enfin l'animation et la gouvernance de la démarche. D'autres mériteront d'être abordées de façon différente pour y apporter des réponses nouvelles, ambitieuses et en phase avec de nouvelles aspirations comme sur la santé, le bien être, la nature en ville.

Pour mener à bien cette mission, vous pourrez vous appuyer sur la Direction de l'habitat de l'urbanisme et du paysage ainsi que sur le réseau Vivapolis, piloté par Michèle Pappalardo dans le cadre duquel vous pourrez mobiliser tous les acteurs de la ville durable.

Je souhaite que vous puissiez réunir toutes les parties prenantes sur ce sujet à l'été afin d'être en mesure de proposer une évolution du label en octobre. Les nouvelles composantes du label écoquartiers pourront alors être présentées en décembre lors de la remise des labels aux lauréats 2016.

Je vous prie de croire, Monsieur le vice-président, à l'assurance de ma meilleure considération.



Emmanuelle COSSE